

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou atteintes d'un handicap à la sous-préfecture du Raincy

Accès extérieur

Équipements mis en place :

- Une place de parking réservée
- Une porte d'entrée spécifique
- Une rampe d'accès
- Des portes à ouverture automatique



Accès intérieur

Équipements mis en place :

- Un ascenseur
- Des WC aux normes PMR
- Des emplacements spécifiques sur les banques d'accueil



Un traitement prioritaire

Les personnes à mobilité réduite sont prises en charge prioritairement à l'accueil général sur présentation d'une carte prioritaire (personne handicapée ou carte d'invalidité).

Par ailleurs, les personnels en service civique présents dans les espaces d'accueil et d'attente ont pour mission d'accompagner les personnes à mobilité réduite, ainsi que les personnes atteintes d'un handicap visuel, auditif, mental ou psychique dans leurs démarches.

